

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.341

**PIG "Habiter mieux" :
participation à la
requalification du
centre d'accueil
d'urgence de nuit**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.341**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**PIG "HABITER MIEUX" : PARTICIPATION A LA REQUALIFICATION DU CENTRE
D'ACCUEIL D'URGENCE DE NUIT**

Par courrier du 10 juin 2015, l'OPH de l'Angoumois sollicite une participation financière pour la réhabilitation de l'immeuble « Hôtel du Rond-Point », situé 8 rue Edouard Escalier à Angoulême. Ce bien, acquis et réhabilité par l'OPH en 1998 accueille le Centre d'accueil d'urgence de nuit, qui comprend 22 places d'hébergement d'urgence et temporaire.

Au regard des nouvelles normes réglementaires, cet immeuble doit faire l'objet d'une réhabilitation complète. Ainsi, en 2014, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), gestionnaire du site, a obtenu un financement de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le prix de revient prévisionnel serait de 650 000 €.

Ce dossier est éligible aux aides de l'ANAH au titre de la réhabilitation des centres d'hébergement. En ce sens, l'OPH sollicite une participation de GrandAngoulême, en tant que financeur abondant les aides du Projet d'intérêt général (PIG) « Habiter mieux ».

Ce type de financement, n'ayant pas été prévu dans la convention PIG « Habiter mieux », il est proposé la méthodologie de calcul suivante :

- Financement « à la place » à hauteur de 10% du montant des travaux subventionnables HT par l'ANAH, dans la limite du plafond estimé à 65 000 €.

L'aide de GrandAngoulême sera plafonnée au montant total subventionnable de l'ANAH ou, le cas échéant, à la somme des autres participations déduites du prix de revient de l'opération.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation financière de GrandAngoulême à l'OPH de l'Angoumois pour la réhabilitation du Centre d'Accueil d'Urgence de Nuit « Le Rond Point », calculée « à la place » à hauteur de 10% du montant des travaux subventionnables HT par l'ANAH, dans la limite du plafond estimé à 65 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document à intervenir.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 204172 – sous-fonction 70 –
opération 50201404 – AP n°20.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 26 octobre 2015